

Questionnaire « évaluation »

Dans le cadre de sa campagne sur l'évaluation, le SNES a décidé, à travers ce questionnaire, de donner les moyens à la profession de débattre et de prendre position sur cette question essentielle tant dans la conception et l'exercice de notre métier que pour notre progression de carrière.

Pour le SNES, le débat doit d'abord porter sur ce qui doit être évalué et ensuite, sur qui doit avoir en charge les éléments à évaluer. Enfin, lorsque ces deux questions seront traitées, il faudra s'interroger sur les conséquences de l'évaluation. Ce débat soulève, bien entendu, la question de la reconnaissance du travail et de sa prise en compte dans notre quotidien.

L'objectif de ce questionnaire est, en particulier, de nous interroger sur certaines des intentions du ministère qui transparaissent dans sa consultation.

Le SNES met à votre disposition (www.snes.edu/-Evaluation-des-personnels,4740-.html) des éléments d'analyse et de revendication. Vous y retrouverez ce questionnaire en ligne.

Faites-vous entendre ! Remplir ce questionnaire ne vous prendra que 10 minutes

Remplissez ce questionnaire en ligne ou renvoyez-le au SNES – Secteur intercatégoriel – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

1. Vous êtes :

- syndiqué(e) au SNES OUI NON
- une femme, un homme F H

2. Vous êtes :

- Agrégé
- AE
- Certifié
- PEGC
- Non-titulaire enseignant
- CPE
- CO-Psy
- Non-titulaire non enseignant

3. Vous avez :

- moins de 30 ans
- de 30 à 39 ans
- de 40 à 49 ans
- de 50 à 54 ans
- 55 ans ou plus

4. Vous travaillez :

- en collège
- en lycée
- dans un autre type d'établissement

5. Vous travaillez (deux réponses possibles) :

- en ZEP ou zone sensible
- dans un établissement non classé mais difficile
- dans un établissement sans difficultés particulières
- sur plusieurs établissements
- en zone de remplacement

6. Dans quelle discipline exercez-vous ?

.....

7. Avez-vous été inspecté

- depuis moins de cinq ans ? OUI NON

1. Que faut-il évaluer ?

Actuellement, l'évaluation des enseignants porte sur les aspects pédagogiques (notre manière de faire cours) et administratifs (notre manière de servir) de notre métier.

8. Considérez-vous que cela recouvre toutes les facettes de notre métier ?

- Oui Non Ne se prononce pas

Si non, considérez-vous que devrait être pris en compte, de façon spécifique, dans votre évaluation, votre investissement dans :

- des sorties scolaires
- la mise en œuvre des réformes en cours
- les instances de l'établissement (CA, conseil pédagogique...)
- les projets interdisciplinaires

Hiérarchiser du plus important (1) au moins important (4)

9. Considérez-vous que l'évaluation d'un enseignant :

- doit rester exclusivement individuelle
- doit intégrer des éléments d'évaluation collective de l'équipe disciplinaire
- doit intégrer des éléments d'évaluation collective des équipes de classe

10. Considérez-vous que le référentiel des dix compétences⁽¹⁾ (défini dans le cahier des charges de la formation des enseignants) :

- permet de décrire votre métier :
 Oui Non Ne se prononce pas
- pourrait être un support d'évaluation :
 Oui Non Ne se prononce pas

(1) Voir arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier en ligne : www.?????

Questionnaire « évaluation » (suite)

11. Considérez-vous que l'évaluation d'un enseignant doit prendre en compte les résultats des élèves qui lui sont confiés ?

- Oui Non Ne se prononce pas

12. Si une modification des critères pris en compte dans l'évaluation des enseignants devait intervenir, considérez-vous que l'évaluation devrait prendre en compte principalement :

- les activités faites en situation de cours
 les activités faites en plus des cours (sorties scolaires, accompagnement éducatif, tutorat...)
 la manière de servir (ponctualité, assiduité, respect de la hiérarchie, mise en œuvre des réformes...).

Hiérarchiser du plus important (1) au moins important (3)

2. Qui évalue ?

Actuellement, l'évaluation pédagogique des enseignants est assurée par un IPR de la discipline et l'évaluation administrative est assurée par le chef d'établissement.

13. Considérez-vous que l'évaluation du travail que nous faisons en cours, face aux élèves, peut être faite par :

- le chef d'établissement :
 Oui Non Ne se prononce pas
- un IPR ou un IG de votre discipline :
 Oui Non Ne se prononce pas
- un IPR ou un IG d'une autre discipline :
 Oui Non Ne se prononce pas
- un professeur de votre discipline chargé de mission d'inspection :
 Oui Non Ne se prononce pas
- le conseil pédagogique de l'établissement :
 Oui Non Ne se prononce pas
- les élèves :
 Oui Non Ne se prononce pas
- les parents d'élèves :
 Oui Non Ne se prononce pas

14. Considérez-vous que l'évaluation de notre activité en dehors de nos cours peut être faite par :

- le chef d'établissement :
 Oui Non Ne se prononce pas
- un IPR ou un IG de votre discipline :
 Oui Non Ne se prononce pas
- un IPR ou un IG d'une autre discipline :
 Oui Non Ne se prononce pas

• un professeur de votre discipline chargé de mission d'inspection :
 Oui Non Ne se prononce pas

• le conseil pédagogique de l'établissement :
 Oui Non Ne se prononce pas

• les élèves :
 Oui Non Ne se prononce pas

• les parents d'élèves :
 Oui Non Ne se prononce pas

15. Considérez-vous que, pour l'évaluation administrative, un entretien individuel avec le chef d'établissement :

- est nécessaire
 peut être un supplément intéressant
 est sans intérêt

16. Considérez-vous qu'un tel entretien puisse être un moyen pour le chef d'établissement de nous inciter à nous investir plus, dans l'établissement, dans les activités hors la classe ?

- Oui Non Ne se prononce pas

17. Considérez-vous que l'évaluation pédagogique telle qu'elle se pratique actuellement devrait prévoir une procédure de contestation à définir ?

- Oui Non Ne se prononce pas

18. Quel est le type d'évaluation auquel vous seriez le plus favorable (une seule réponse) ?

- Conserver une évaluation pédagogique de la part des corps d'inspection et une évaluation administrative de la part des chefs d'établissement.
- S'orienter vers une évaluation sur les deux aspects pédagogiques et administratifs réalisée uniquement par le chef d'établissement.
- S'orienter vers une évaluation unique sur les deux aspects pédagogique et administratif réalisée par concertation entre le chef d'établissement et l'inspection avec une synthèse faite par le chef d'établissement.
- Ne se prononce pas

Questionnaire « évaluation » (suite)

3. À quoi sert l'évaluation ?

Actuellement, l'évaluation globale (administrative et pédagogique) des enseignants sert à déterminer notre progression de carrière.

19. Considérez-vous que notre évaluation doit permettre de :

- évoluer dans nos pratiques
- définir nos besoins de formation
- envisager un changement de profession
- mieux comprendre les attentes de l'institution

Hiérarchiser du plus important (1) au moins important (4)

20. Considérez-vous que notre évaluation doit permettre à l'administration de :

- apprécier l'adéquation entre nos compétences professionnelles et le poste que nous occupons
- permettre une reconnaissance de notre travail
- nous apporter une aide pédagogique

Hiérarchiser du plus important (1) au moins important (3)

21. Dans les conditions où elle est pratiquée actuellement, diriez-vous que l'inspection :

- permet une reconnaissance de notre travail :
 Oui Non Ne se prononce pas
- vous apporte une aide pédagogique :
 Oui Non Ne se prononce pas
- nous aide à réfléchir sur notre pratique professionnelle :
 Oui Non Ne se prononce pas
- ouvre des perspectives de formation continue :
 Oui Non Ne se prononce pas

22. Dans sa forme actuelle, diriez-vous que la notation administrative :

- permet une reconnaissance de notre travail :
 Oui Non Ne se prononce pas
- est un moyen de pression pour nous faire accepter des tâches supplémentaires :
 Oui Non Ne se prononce pas
- est nécessaire pour sanctionner ceux qui n'assument pas correctement leur travail :
 Oui Non Ne se prononce pas
- est l'occasion d'un dialogue nécessaire avec le chef d'établissement :
 Oui Non Ne se prononce pas
- permet d'offrir des perspectives (de fin) de carrière :
 Oui Non Ne se prononce pas

23. Considérez-vous que seule l'évaluation du chef d'établissement puisse peser sur le déroulement de notre carrière ?

- Oui Non Ne se prononce pas

4. Reconnaissance du travail

La prise en compte de l'investissement professionnel dans des tâches particulières peut se faire sous d'autres formes que les HSE/HSA, par exemple quotité incluse dans le service, bonification indiciaire, primes et indemnités ou avancement plus rapide.

24. Pour les tâches particulières suivantes, indiquez sous quelle forme vous considérez qu'il soit acceptable de les prendre en compte (plusieurs choix possibles).

• **Maintenance de matériel :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Coordination d'équipe :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Recherche pédagogique :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Investissement dans le projet d'établissement :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Investissement dans les dispositifs d'accompagnement, l'orientation et le suivi des élèves :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Investissement dans des projets pédagogiques à l'initiative des enseignants d'une même classe :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

Questionnaire « évaluation » (suite)

25. Pour les tâches particulières suivantes, indiquez sous quelle forme vous considérez qu'il soit inacceptable de les prendre en compte (plusieurs choix possibles) :

• **Maintenance de matériel :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Coordination d'équipe :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Recherche pédagogique :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Investissement dans le projet d'établissement :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Investissement dans les dispositifs d'accompagnement, l'orientation et le suivi des élèves :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

• **Investissement dans des projets pédagogiques à l'initiative des enseignants d'une même classe :**

- inclus dans le service
- bonification indiciaire
- avancement
- primes, indemnités

26. Considérez-vous que la prise en compte de la pénibilité de l'activité professionnelle (par exemple ZEP, RAR, violence, affectation en ZR...) doit passer par :

• **l'attribution de décharges horaires :**

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

• **une bonification indiciaire :**

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

• **un avancement plus rapide :**

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

• **la possibilité pour deux enseignants de faire cours dans une même classe pour certaines heures de cours :**

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

• **autre (préciser) :**

5. Lien entre évaluation et carrière

27. Pour vous, doit-il y avoir un lien entre le résultat de votre évaluation et votre avancement de carrière ?

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

28. Considérez-vous que le déroulement de la carrière des enseignants doit se faire :

- sur un rythme unique
- sur un rythme unique avec des bonifications individuelles
- sur trois rythmes différenciés comme aujourd'hui

29. Si le ministère mettait en place un rythme unique avec bonifications individuelles, considérez-vous que ces bonifications devraient être attribuées :

- **uniquement par le chef d'établissement :**
 - Oui
 - Non
 - Ne se prononce pas

- **uniquement par l'IPR ou l'IG :**
 - Oui
 - Non
 - Ne se prononce pas

- **conjointement par le chef d'établissement et l'IPR :**
 - Oui
 - Non
 - Ne se prononce pas

- **une partie par le chef d'établissement, une partie par l'IPR :**
 - Oui
 - Non
 - Ne se prononce pas

30. Dans l'hypothèse où un lien entre l'évaluation et l'avancement de carrière continuerait d'exister, pour assurer l'égalité de traitement entre les enseignants dans l'avancement de carrière, laquelle des modalités suivantes vous paraît pertinente :

- un système de notation encadré nationalement
- un système de notation non encadré
- une appréciation littérale

Remplissez ce questionnaire en ligne ou renvoyez-le au SNES – Secteur intercatégoriel – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13